

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 7 décembre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le sept décembre deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MERCIER.

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Date de l'affichage :** 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 16

**Etaient présents :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert

**Etaient excusés :** PRADIER Éric (pouvoir à Monique DOLADILLE), AUBERT Julien (pouvoir à Lauriane GOUNON), MICHEL Jean-Marc (pouvoir à Jean-Claude MERCIER)

**Participaient à la réunion :** Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Florent PASCAL

**Objet : Marché de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Gravières-  
Lot 2 équipements – modification n°1 au marché  
CS202212001**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe l'assemblée que la modification de marché a pour objet la mise à jour du DPGF de la TRANCHE FERME et de la TRANCHE OPTIONNELLE 1 affermie en mai dernier.

**TRANCHE FERME**

1/ Au vu des contraintes de maintien du service et pour optimiser la gestion des ressources, le maître d'ouvrage souhaite ajouter dans la chambre de vanne du réservoir de Terre Rouge :

- Fourniture et pose d'un débitmètre électromagnétique sur l'arrivée des sources ;
- Création d'un by-pass dans le réservoir DN 65 (modifications hydrauliques, vannes DN 65 et volants de manœuvre).

2/ Dans le but de simplifier l'exploitation des réseaux, le maître d'ouvrage décide de poser une seule canalisation de distribution entre le regard de comptage des Armas Bas et le croisement de la route du Lavoir (Lot 1). Le point de comptage existant est déplacé dans un regard réalisé par le Lot 1, le Lot 2 concerne les équipements suivants :

- Fourniture et pose d'un compteur de type Flostar DN 80, tête émettrice ;
- Télé relève par LS 42 y compris câblages paramétrages et mise en service ;
- Coffret extérieur de type PANNETER avec enveloppe béton.

3/ Après visa du dossier d'exécution et adaptations énoncées ci-dessus les prestations suivantes sont supprimées :

- Percement de mur pour passage canalisation jusqu'à Ø100mm (inutile avec la création du by-pass) ;
- Gaine étanche en fonte à joint caoutchouc 80 mm (inutile avec la création du by-pass) ;
- Robinet vanne en fonte ductile 25 bars à opercule métallique - 150 mm (remplacées par les vannes DN 65) ;
- Fourniture et pose de caillebotis composite (armoire de commande à poser à côté de l'armoire existante).



## TRANCHE OPTIONNELLE

1/ Le SISPEC a décidé l'abandon de la ressource de Bossemale, les travaux prévus au niveau du décanteur sont annulés de fait.

2/ Le fournisseur d'équipement de télégestion Sofrel a fait évoluer sa gamme d'automates. Le modèle « S550 » n'est plus commercialisé à ce jour, il est remplacé par « S4W » dans la désignation du prix forfaitaire.

3/ Sécurisation de la communication entre Terre Rouge et les sites de la Chapelle et Gravières Haut Service par liaison radio (en complément des liaisons GSM prévues au marché)

Le principe est d'ajouter une communication radio qui servirait surtout à la commande des pompages :

- ajout radio « maître » au réservoir de Terre Rouge ;
- ajout radio aux réservoirs de La Chapelle et Gravières Haut Service.

Il s'agit d'une sécurisation car les modems GSM ne seraient pas abandonnés : chaque poste local envoie ses propres données sur la supervision et la radio permet essentiellement de commander les pompages... Tout n'est pas centralisé sur un seul appareil de manière à fiabiliser la remontée des informations et d'assurer la gestion optimale des ressources, même si le réseau GSM fait défaut.

4/ Programmation sur l'outil de supervision existant du SISPEC (création des vues, synoptiques, rapports automatiques, etc.). Cette option proposée dans le mémoire technique l'entreprise est retenue.

Le montant de la modification n° 1 du marché s'élève à - 691,29 € HT, ce qui correspond à une modification d'environ -0.28 %.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant tel que présenté par le Vice-Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à celui-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-Claude MERCIER

